

Communiqué de presse

Sans ambiguïté, le Grand Fribourg reste francophone

La Communauté Romande du Pays de Fribourg (CRPF) a une nouvelle fois été suivie. Sans ambiguïté, le vote du 26 septembre a confirmé l'identité francophone des communes du Grand Fribourg. Après avoir joué avec le feu, l'Assemblée constitutive de la fusion avait bricolé un « bilinguisme pragmatique » qui n'a convaincu personne et dont la constitutionnalité était douteuse.

Depuis plus de deux ans, la CRPF s'est activement engagée pour amener les artisans de la fusion au respect du droit constitutionnel, en les mettant en garde contre une déstabilisation institutionnelle et territoriale et une mise en danger de la paix des langues. Elle n'a guère été entendue par l'Assemblée constitutive, mais elle l'a été par les citoyens et citoyennes !

Le prochain dossier d'envergure en perspective est le projet de loi cantonale sur les langues, qui devra tirer les leçons de l'échec cuisant du volet linguistique du projet de fusion. La CRPF ne manquera pas d'y faire entendre sa voix pour que le principe fondamental de la territorialité des langues soit respecté, dans l'intérêt des deux communautés linguistiques du canton. Ce principe avait été plébiscité par le peuple fribourgeois en 1990, et confirmé lors de la révision totale de la Constitution en 2004. Il est également inscrit dans la Constitution fédérale. La CRPF veillera à ce que la loi reprenne les critères non contestés en la matière pour fixer le statut linguistique des 128 communes fribourgeoises, qui ont une compétence limitée en la matière, et définir la notion de « minorité linguistique autochtone importante ». D'ici la mise en vigueur de la loi, la CRPF veillera à que d'éventuelles fusions ne servent de prétexte pour porter atteinte à l'identité de communes francophones.

Fribourg, le 28 septembre 2021

Communauté Romande du Pays de Fribourg

Contact : Antoine Geinoz, président de la CRPF

antoine-geinoz@bluewin.ch - tél. 026 475 25 14 ou 078 816 44 46